



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **14 OCTOBRE 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0367**

Objet : Tableau des emplois

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

18 OCT. 2024

et publié le

18 OCT. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 14 octobre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 08 octobre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Annie FRAGOLA, Patricia BAGA à Hervé LENOIRE, Alexandra COHARD à Martin GERBAUX, Nelly GADEL à Youcef TABET, Philippe LECAT à Cécile ROBIN, François OLLEON à Claudine GELLENS, Guillaume RACCURT à Françoise VIDEAU, Sophie RIVENS à Ilona GENTY, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;
Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant les besoins des directions pour assurer la bonne continuité du service rendu au public, mais également suite aux évolutions de service,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, de valider l'évolution du tableau des emplois de la collectivité comme présenté ci-dessous.

Ces derniers correspondent aux crédits budgétaires inscrits aux budgets.

*Légende : Temps complet = TC / Temps non complet = TNC / Catégorie = Cat.
DSG = Direction Secrétariat Général / DC = Direction Communication / DG = Direction Générale / DRH = Direction Ressources Humaines / DFCEP = Direction Finances & Commande Publique / DSI = Direction Systèmes Informations / DPST = Direction Patrimoine & Services Techniques / DGD = Direction Gestion des Déchets / DEA = Direction Eau & Assainissement / DEVECO = Direction Développement Economique / DALE = Direction Aménagement, Logement & Environnement / DCPC = Direction Culture & Patrimoine Culturel / DEJP = Direction Enfance, Jeunesse & Parentalité / DSMT = Direction Sports, Montagne & Tourisme / DASS = Direction Autonomie, Santé & Solidarités / EHPAD = Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes*

Emplois permanents :

Les emplois permanents seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles L.332-8 2° ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

La rémunération de l'agent ne pourra pas dépasser l'indice brut sommital du cadre d'emploi de recrutement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Nbr de poste	Création / Suppression	Cat.	Grade ou Cadre d'emplois	TC / TNC	Temps de travail hebdo	A compter du	Budget	Motif	Direction
1	Suppression	C	Grade adjoint technique principal de 2ème classe	TC	35h00	15/10/2024	Assainissement	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEA
	Création		Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	C	Grade d'agent de maîtrise principal	TC	35h00	01/11/2024	Eau	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEA
	Création		Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	B	Grade de technicien	TC	35h00	01/11/2024	Assainissement	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEA
	Création	C	Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	C	Grade d'agent social	TC	35h00	01/11/2024	Principal	Nomination suite à détachement	DEJP
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique	TNC	18h00	15/10/2024	Principal	Actualisation suite réorganisation	DEJP MA Tencin "L'Arche"
	Création				17h30				
1	Suppression	B/C	Cadre d'emplois des animateurs ou des adjoints d'animation	TC	35h00	01/11/2024	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DEJP ALSH Les Adrets
	Création	B	Grade d'animateur						
1	Suppression	A	Grade de psychologue de classe normale	TNC	02h44	01/11/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DEJP LAEP "Le Tipi"
	Création		Grade d'assistant socio-éducatif						
2	Suppression	A	Cadre d'emplois des assistants sociaux-territoriaux ou des moniteurs éducateurs ou des éducateurs de jeunes enfants ou des psychologues territoriaux	TNC	02h46	01/11/2024	Principal	Fin de mise à disposition du département	DEJP LAEP Villard-Bonnot
	Création				02h12				
1	Suppression	C	Grade d'agent de maîtrise	TC	35h00	15/10/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DSMT Piscine Crolles
	Création		Grade d'adjoint technique						
1	Suppression	C	Grade d'adjoint technique	TNC	17h30	01/11/2024	Principal	Changement temps de travail suite réorganisation	DSMT Piscine Crolles
	Création				28h00				
1	Suppression	B	Grade de rédacteur principal de 2ème classe	TC	35h00	01/11/2024	Principal	Recrutement sur nouveau cadre d'emplois	DCPC
	Création		Grade de rédacteur						
2	Suppression	C	Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe	TC	35h00	01/11/2024	Principal	Réussite concours	DALE
	Création	B	Grade de technicien						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

1	Suppression	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	TC	35h00	01/11/2024	Principal	Actualisation du grade suite à recrutement	DFCP
	Création		Grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe						
1	Création	A	Grade d'attaché	TC	35h00	01/11/2024	Principal	Création de poste suite à reprise contrat Espace Belledonne	DEVECO

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **14 OCT. 2024**

Le Président,
Henri BAILE

